



Droit du propriétaire pour installer une caméra à l'intérieur d'une coloc?

Par **F**, le **30/09/2024** à **21:15**

Bonjour,

Je loue depuis septembre une chambre dans une colocation dans un appartement à Madrid. Il y a 6 chambres indépendantes et des parties communes (couloir, cuisine, salle de bain). Depuis quelques jours, le propriétaire a installé une caméra qui filme la porte d'entrée, depuis l'intérieur de l'appartement. Cette caméra permet aussi de filmer le couloir qui montre les aller et venues vers la salle de bain qui est proche de l'entrée de l'appartement.

Le propriétaire en a-t-il le droit?

Par **Marck.ESP**, le **30/09/2024** à **21:19**

Bonjour

En France, c'est anormal, en Espagne, il faut vous renseigner auprès de l'équivalent de la CNIL.

Tenez nous au courant, c'est toujours intéressant.

Par **Lingénu**, le **30/09/2024** à **21:57**

Bonjour,

L'installation par le propriétaire d'un système de vidéosurveillance dans un logement loué enfreint le Règlement général de protection des données qui est un règlement européen en vigueur en Espagne.

Par **F**, le **30/09/2024** à **22:33**

Merci pour votre réponse,

mais peut-on considérer que dans ce cas colocation, où il y a des parties communes auxquelles le propriétaire accède librement, la même réglementation s'applique ? La caméra

est bien à l'intérieur de l'appartement mais dans le couloir qui dessert les différentes chambres. Est-ce que ce couloir peut-être considéré par le propriétaire comme un couloir non loué individuellement par les locataires des chambres, et en conséquence le propriétaire peut-il avoir le droit d'y accéder librement, et donc y installer une caméra ?